

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2023-03/14C

Objet : REPRISE DES RESULTATS 2022

L'an deux mille vingt-trois, le 29 mars, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Marcel Oms à Alénya, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	28
En exercice :	37		Contre :	0
Présents :	25		Abstention :	2

Présents : Dominique ANDRAULT, Eliane BERDAGUER, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Danielle CULAT, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Ange GARCIA, Thierry LOPEZ, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE (présent pour les deux premiers points), Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Colette ROIG, Katia ROMAGOSA, Jean ROMEO, Manon SABARDEIL, Louis SALA, Suzanne SICARD, Thierry SOLDÀ, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

Absents excusés ayant donné procuration : Myriam DARDENNE donne pouvoir à Thierry LOPEZ
Valérie LISSARRE donne pouvoir à Christophe MANAS
Robert OLIVE donne pouvoir à Jean-André MAGDALOU (à partir du point 3)
Angèle PEREZ donne pouvoir à Ange GARCIA
Pierre ROSSIGNOL donne pouvoir à Manon SABARDEIL
Eva SOUBIELLE donne pouvoir à Danielle CULAT

Absents excusés : Stéphane CALVO, Jacques FIGUERAS, Magali FONTENEAU, Jean GAUZE, Pascale GUICHARD, Marie-Thérèse NEGRE, Thierry SIRVENTE.

Secrétaire de séance : Manon SABARDEIL

Date de convocation : 22 mars 2023

Le Président expose à l'Assemblée,

Conformément à la réglementation en vigueur et notamment l'article L 2311-5 et suivants du CGCT, il convient d'affecter les résultats comptables de l'exercice 2022 des différents budgets de la collectivité. Les propositions d'affectation seront présentées et discutées par l'Assemblée.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, AVEC 28 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (Ange GARCIA et Angèle PEREZ),

☞ **DECIDE** d'affecter les résultats 2022 tels que présentés ;

☞ **DIT QUE** ces résultats ainsi affectés seront repris sur les budgets 2023 concernés ;

☞ **DIT QUE** le détail de cette affectation de résultats est joint en annexe de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20230329-2023-03-14C-DE
Date de télétransmission : 04/04/2023
Date de réception préfecture : 04/04/2023